

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 16 septembre 2022
N° 36 / 2022

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures trente, le Conseil
Présents : 10 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) : 5 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) : 5 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Votants : 15

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Angélique GERBERT et Daniel MALLET.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX, Guillaume CASTEL, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE et Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Daniel MALLET.
Romain MALLET donne pouvoir à Martine BERTRAND.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Paul CHALVET.

Secrétaire de séance : Angélique GERBERT.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le et que la convocation avait été faite le 10 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : BIENS DE SECTION DE MONS – RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DE LA SECTION
POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZE 22
AU PROFIT DE M. BERTRAND THOMAS ET MME NÉGRON JUSTINE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lors de la consultation des électeurs de la section de Mons le dimanche 3 juillet 2022 sur le projet d'aliénation d'une partie de la parcelle ZE 22 pour environ 300 m² au profit de M. BERTRAND Thomas et Mme NÉGRON Justine, il apparaît que sur 24 électeurs, 13 ont pris part au vote et 9 avis favorables ont été émis.

Ce projet n'ayant pas recueilli l'accord de la majorité simple (moitié + 1) des électeurs inscrits de la section, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la poursuite ou l'abandon du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **SOUHAITE** maintenir le projet de vente d'une partie de la parcelle ZE 22, propriété de la section de Mons, au profit de M. BERTRAND Thomas et Mme NÉGRON Justine pour environ 300 m², afin de leur permettre d'agrandir leur terrain et ainsi aménager un espace extérieur devant la baie vitrée de leur maison d'habitation ;
- **PRÉCISE** qu'il appartiendra à M. le Préfet du Cantal de statuer par arrêté motivé ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

